

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

30 juin 2017

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

N° 1354 /2017

Objet :

Election du délégué
pour les élections
sénatoriales 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à onze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, GIOVANNI Philippe, WEBER Patrice, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Ayant donné leur pouvoir :

Monsieur VILLE Gérard à Monsieur ROUSSINET Jérôme,
Madame SOURDET Joëlle à Madame DIOUY Béatrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame RENAULT Sylvaine

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR INTA 1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs VEDANI Lionel, WEBER Patrice et Mesdames DIOUY Béatrice, MENISSIER Martine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election du délégué

Les candidatures enregistrées :

Jérôme ROUSSINET

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

A obtenu :

- **M. ROUSSINET Jérôme** : 9 voix

Monsieur ROUSSINET Jérôme ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 04 juillet 2017.

Le Maire,

J.ROUSSINET